



Dialyse et nutrition

Communiqué - 22 mars 2019

L'Aurar étoffe son offre de soins sur le territoire Nord-Est

Avec l'inauguration d'une nouvelle unité de soins à Sainte-Clotilde et l'ouverture prochaine d'un centre de proximité à Salazie, l'Aurar propose une offre de soins complète et polyvalente sur le territoire Nord-Est.

Proximité, facilité d'accès aux soins, prise en charge personnalisée selon les besoins du patient. Des objectifs et des principes qui ont toujours guidé les investissements de l'Aurar.

Dernière infrastructure en date, le centre de dialyse Le Charmoy a été inauguré le 22 mars 2019 en présence des administrateurs, des personnels et des patients de l'Aurar. Située au cœur du Parc Technor à Sainte-Clotilde, d'une superficie de 1 200 mètres carrés, cette nouvelle unité de soins accueille l'activité d'auto-dialyse et le service de dialyse à domicile auparavant situés à Quai Ouest, dans le bas de la Rivière-Saint-Denis. Le Charmoy offre également un espace dédié aux consultations externes, une unité d'entraînement en dialyse péritonéale et hémodialyse quotidienne à domicile, ainsi que des locaux spacieux et fonctionnels adaptés aux parcours d'éducation thérapeutique.

La construction de ce nouveau centre obéit à un vrai besoin sanitaire. Les locaux de Quai Ouest n'étaient plus suffisants pour répondre à la demande de soins du bassin Nord-Est. Il devenait nécessaire de faciliter l'accès aux soins des usagers qui résident entre Saint-Denis et Sainte-Suzanne, tout en offrant davantage de

confort et de commodités aux équipes de soins, afin d'assurer la meilleure qualité de prise en charge et d'accompagnement aux patients.

Avec le Charmoy, Quai Ouest, le Pôle néphrologique Est à Saint-Benoît, et bientôt une unité d'auto-dialyse à Salazie - qui sera fonctionnelle en juin - l'Aurar dispose d'une offre de soins complète et polyvalente sur le territoire Nord-Est. Du centre ambulatoire à l'auto-dialyse, de la dialyse péritonéale à l'hémodialyse à domicile, des consultations à la prévention, chaque patient est ainsi libre de choisir son parcours de soins, selon son projet de vie, en accord avec sa prise en charge médicale.

Ce projet de soins territorial, pensé dans l'intérêt des patients, répond aux préconisations du Plan régional de santé (PRS2).